

SERVICE : POLICE MUNICIPALE  
Réf. : AP/

**ABROGATION DE L'ARRETE N°93 PORTANT SUR LES  
TRAVAUX DE GRUTAGE - DECHARGEMENT DE CONTENEUR  
CORNICHE FRANÇOIS FABRE  
SOCIETE IMPERIAL LEVAGE**

NOUS, Jean-Paul Joseph, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU l'arrêté préfectoral portant interdiction temporaire d'accès au rivage de la mer, y compris celui des îles,  
des communes du littoral du département du Var en date du 31 mars 2020,  
VU notre arrêté n°125 en date 23 mars 2020 portant réglementation du confinement voies et rivages du bord  
de mer,  
VU notre arrêté n°92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses  
modificatifs,  
VU notre arrêté n°93 du 05 mars 2020 relatif au travaux de grutage pour le déchargement de conteneur  
Corniche François Fabre  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires dans ces circonstances,  
concernant la sécurité des personnes et de faire respecter les mesures de confinement contre la propagation  
du virus Covid-19.

**- ARRETONS -**

- ARTICLE 1° :** Notre arrêté n°93 du 05 mars 2020 portant les travaux de grutage pour le déchargement de deux conteneurs type restaurant sur la plage du Grand Vallat – Corniche François Fabre est abrogé.
- ARTICLE 2° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours – Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- ARTICLE 3° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le - 2 AVR. 2020

Jean-Paul JOSEPH  
Le Maire de Bandol,



**Pour le Maire**  
Valérie BOURON  
8ème Adjointe  
Déléguée à la Sécurité